

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 301 – 19/12/2022



Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Le dernier Conseil Municipal de l'année s'est tenu vendredi 9 décembre 2022.

Il était possible d'y assister en vidéo conférence.

Ce Conseil a permis d'enregistrer des modifications et des échanges parcellaires entre la Commune et divers riverains de la rue du Radelot pour mettre en conformité les tracés parcellaires avec la réalité du terrain. En effet, il est apparu que la canalisation d'eau communale passait en réalité pour partie sur la parcelle appartenant à la SCI St Hubert, que des compteurs électriques de riverains étaient eux, sur la parcelle communale, et il apparaissait plus opportun et beaucoup moins onéreux de procéder à des échanges de terrain et des modifications de limites de propriétés que d'engager de lourds travaux pour déplacer la canalisation d'eau. La valeur vénale des terrains a été estimée à 3 € le m² par le Service du Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle.

Ces modifications et échanges concernent la parcelle AC 1205 et se traduisent par :

- des cessions de terrain de 1a44 pour un prix de cession de 432 € et 0a08 pour un prix de cession de 24 €,
- une cession de 0a80 et une acquisition de 2a40 sur la parcelle AC 1221 pour une soulte de 480 €.

Les frais de géomètre et d'actes seront pris en charge par la Commune.

Ce Conseil a également permis d'enregistrer les décisions budgétaires et financières suivantes :

- l'ouverture de crédits d'investissement sur l'année 2023, à hauteur d'un quart des crédits budgétaires ouverts sur l'année 2022 diminués des montants de remboursement de la dette, soit 86 409 €,
- le financement des bons d'achat de fleurs pour les participants au concours des maisons fleuries,
- l'organisation et le financement du repas des aînés,
- une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de la MJC Les Naux de Chaudeney-sur-Moselle,
- le versement de la participation et de la subvention prévues dans le budget de la Commune au Budget Annexe Lotissement.

Le Conseil Municipal s'est également prononcé en faveur de travaux d'alimentation en électricité pour l'antenne 4G nécessitant la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une portion de la ligne électrique sur les parcelles communales ZA40 et ZA117.

Le Conseil a enregistré les renouvellements des conventions suivantes :

- avec le Refuge du Mordant, pour la fourrière animale,
- avec l'EARL « La Chambolène », pour le déneigement de nos routes.

Le Conseil s'est également prononcé pour l'adhésion de la Commune à la certification PEFC pour la forêt communale, adhésion qui s'était arrêtée en 2020. C'est une certification internationale. Elle permet de garantir que l'on assure les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt pour répondre aux demandes de bois certifiés et d'accéder aux éventuelles aides publiques en lien avec la forêt.

Il s'est enfin prononcé pour une adhésion au principe de création d'un syndicat mixte de gestion forestière initié par différents élus communaux au travers du syndicat forestier du Massif du Chandelan.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie.



A noter

Suite aux travaux de défrichement entrepris sur la zone à urbaniser, les tas de broyat des branches sont à disposition de tous les habitants qui le souhaitent, sur les plateformes en haut de la rue du Fort et devant l'atelier communal rue de la Géologie.

Qualité de l'eau

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 2 décembre 2022 sur notre réseau communal. La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>



Communauté de Communes Terres Toulouises - Réseau Colibri

Pour faciliter les déplacements des habitants lors des achats de Noël et inciter à l'utilisation des transports en commun, les voyages sur les lignes 10 et 20 du réseau Colibri ainsi que les services de transport à la demande seront gratuits les 16, 17, 23 et 24 décembre 2022.

Retrouvez toutes les informations nécessaires et les horaires sur

<https://www.reseau-colibri.fr/urbaines.jsp>





Tri | réduction des déchets, continuons ensemble !

de déchets

de tri

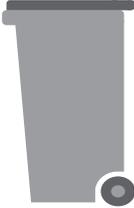
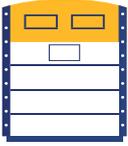
Le tri et la collecte de nos déchets

Rappel du Trabc Flash précédent :

A partir du 1^{er} janvier 2023, le tri des recyclables se fera séparément : d'un côté les papiers/cartons/cartonnettes et de l'autre le reste des emballages.

Pour savoir où déposer, rien de plus simple, il suffit de regarder les couleurs.

Mode d'emploi :

Conteneur jaune	Conteneur bleu	Bac ordures ménagères en porte-à-porte	Verre
Emballages et flacons plastiques, briques alimentaires, sacs, sachets et films plastiques, pots, boîtes et barquettes, emballages métalliques et aluminium.	Papier, journaux, cartonnettes et cartons découpés en morceaux de moins de 40 centimètres.		Pour le verre, rien ne change. Il reste à déposer dans les conteneurs dédiés.
		1 semaine sur deux	

La CC2T a installé provisoirement, des anciens conteneurs de couleur verte à la place des conteneurs jaunes qui devraient être installés en 2023.

Mais ça ne change rien : on sépare

Emballages (vides, non lavés et non imbriqués)

Emballages et flacons plastiques, briques alimentaires, sacs, sachets, filets, films plastiques, pots, boîtes et barquettes, emballages métal et aluminium

Au conteneur ni bleu, ni pour le verre

Papiers, cartons et cartonnettes

Papiers, journaux, magazines, revues, cartonnettes et cartons bruns

Au conteneur bleu

Un doute sur un emballage ? www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

Retrouvez toutes les infos sur dechets@terrestouloises.com



Retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr